

La démocratie participative

Extrait Wikipédia 12 Février 2015

La **démocratie participative** est une forme de partage et d'exercice du [pouvoir](#), fondée sur le renforcement de la participation des [citoyens](#) à la prise de [décision politique](#). On parle également de « [démocratie délibérative](#) » pour mettre l'accent sur les différents processus permettant la participation du [public](#) à l'élaboration des décisions, pendant la phase de [délibération](#). La démocratie participative ou délibérative peut prendre plusieurs formes, mais elle s'est d'abord instaurée sur le terrain de l'[aménagement du territoire](#) et de l'[urbanisme](#), avant de s'étendre dans les champs de l'[environnement](#). Dans ces cadres, les [associations](#) jouent un rôle central en tant qu'interlocuteurs pour les autorités publiques.

L'impératif participatif : « démocratiser la démocratie »

Apparu à la fin des [années 1960](#), le concept politique de démocratie participative s'est développé dans le contexte d'une interrogation croissante sur les limites de la [démocratie représentative](#), du fait majoritaire, de la professionnalisation du politique et de l'« omniscience des experts ». Ainsi s'est affirmé l'impératif de mettre à la disposition des citoyens les moyens de débattre, d'exprimer leur avis et de peser dans les décisions qui les concernent.

Cette nouvelle façon d'appréhender la décision politique répond également au besoin éthique de statuer sur les controverses sociotechniques issues notamment des nouvelles découvertes technologiques et scientifiques. L'ouvrage de [Michel Callon](#), [Pierre Lascoumes](#) et [Yannick Barthe](#), *Agir dans un monde incertain*[1], résume synthétiquement ce problème et les moyens de le dépasser : « Les avancées des sciences et techniques ne sont plus contrôlables par les institutions politiques dont nous disposons ». Les décideurs doivent avoir, en cas d'erreur, la possibilité de corriger les décisions publiques et d'appréhender à nouveau des options qu'ils avaient abandonnées. Pour éviter l'irrévocable, il faut quitter le cadre des décisions traditionnelles et accepter de prendre, plutôt qu'un seul acte tranché, une série d'actes mesurés, enrichis par les apports des profanes. C'est par exemple, dans le domaine de la santé publique, un acquis des associations de patients victimes du sida. Il est aujourd'hui admis que ces [mouvements de malades](#) ont participé à un rééquilibrage de la [relation médecin-patient](#) dont les bénéfices se sont étendus bien au-delà de la lutte contre le sida.

Cette nécessité de revitaliser la démocratie s'appuie donc sur un rôle et un pouvoir nouveaux dévolus aux citoyens. Elle s'appuie, comme l'exprimait le philosophe pragmatiste [John Dewey](#), sur une « citoyenneté active et informée » et sur la « formation d'un [public](#) actif, capable de déployer une capacité d'enquête et de rechercher lui-même une solution adaptée à ses problèmes »[2]. En ce sens, la participation citoyenne est intrinsèquement liée au [droit d'accès à l'information](#), ce qui est formalisé, par exemple, dans la [Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement](#) de 1998.

Démocratie et cohésion sociale

Si la [démocratie](#) est une valeur et pas seulement une « technique de gouvernement » une majorité de 51 % des votants, ne représentant qu'une part inférieure à ce chiffre du corps électoral, ne suffit pas à justifier une politique[3]. L'État est chargé d'assurer la cohérence dans une société qui est hétérogène[4]. Aujourd'hui le problème de la cohésion se substitue à celui de l'intégration[5]. La démocratie est une activité collective dont la fonction essentielle est de « faire société »[6]. Dans *L'état social de la France*, [Jean-François Chantaraud](#) propose une démonstration de la gouvernance comme clé principale de la cohésion sociale et de la performance durable.

Les insuffisances de la démocratie représentative

Le désintérêt

La participation au premier tour des législatives, qui était de 80 % en 1958, est tombée à 60 % en 2007[7]. Dit autrement 40 % des électeurs potentiels en 2007 (abstentionnistes + votes blancs) n'ont pas participé au premier tour. Ce désintérêt de la chose publique est, pour une part, dû aux dérives médiatiques de l'État spectacle. L'image personnelle des acteurs politiques, s'appuyant sur les techniques de communication, prend le pas sur le fond[8].

La non-représentativité

La non-représentativité au sein du Parlement concerne, entre autres, les catégories socioprofessionnelles. Chacune de celles-ci a son [habitus](#). Michel Koebel souligne que nos visions sont profondément marquées et dépendantes de nos conditions d'existence[9]. Les ouvriers ont disparu de l'Assemblée nationale. Ouvriers et employés, qui constituent la moitié des actifs en France, ne représentent que 5 % des députés. La non-représentativité affecte également les jeunes, les femmes, les minorités. Elle concerne l'ensemble des institutions politiques où ces catégories font rarement partie du personnel dirigeant, même dans les partis, ce qui les exclut des positions de pouvoir politique[10]. Au plan local des compétences de plus en plus étendues sont nécessaires à l'exercice d'un mandat local à la suite de la décentralisation. Il en résulte une professionnalisation des élus locaux. L'ensemble de ces facteurs crée une coupure entre les professionnels de la politique et les profanes[11].

L'absence d'une vision d'avenir

Selon [Pierre Rosanvallon](#), « les régimes démocratiques ont du mal à intégrer le souci du long terme ». Sont en cause la professionnalisation des acteurs politiques, leur personnalisation et la proximité des échéances électorales. Or c'est le [long terme](#) qui est porteur de l'intérêt général[12].

Selon [Dominique Bourg](#), l'avenir est un aspect négligé de la [démocratie représentative](#) moderne. Il requiert prédiction, précaution et innovation politique. Or le problème du changement climatique revêt un caractère intrinsèquement prospectif. En ce qui concerne les [générations futures](#), la notion même de « représentation » est déroutante[13].

L'impératif délibératif : de meilleurs débats pour de meilleures décisions

La démocratie participative n'est nullement réductible à la « démocratie d'opinion » en cela qu'elle crée les conditions nécessaires au déroulement d'un [débat public](#) ouvert et démocratique. Inspiré par des penseurs de la délibération collective tels que [Jürgen Habermas](#) et James S. Fishkin, l'impératif délibératif se fonde sur une logique simple : meilleure est la qualité du débat, plus légitimes et efficaces sont les décisions qui en découlent.

Toute la question porte alors sur les conditions d'un bon débat et notamment la qualité de la procédure délibérative pour arriver à ce qu'Habermas appelle « *une entente rationnellement motivée* »[14], notamment la liberté des participants au débat (ils doivent être « actifs et ouverts », « exempts de toute forme de contrainte ») et du débat lui-même (il doit être public et potentiellement ouvert à tous). Ceci, bien sûr, sans aboutir à une définition excessivement normative du « citoyen idéal » dont l'effet pervers peut-être la disqualification du « citoyen réel ».

Les formes de la démocratie participative

La participation à une décision peut prendre la forme d'une consultation, d'une concertation, d'une coélaboration[15] ou d'un référendum.

Consultation

La consultation n'implique pas la prise en compte des avis donnés. Dans le cas des [enquêtes publiques](#) le commissaire enquêteur émet un avis personnel qui n'est pas nécessairement celui de la majorité des déposants. L'autorité publique n'est pas non plus tenue de suivre l'avis du commissaire enquêteur. Le [débat public](#) est une consultation et non une confrontation[16].

Concertation

La [concertation publique](#) est régie par la Charte de la concertation. Celle-ci impose des procédures en amont du projet, élargissant la transparence, impliquant des débats et favorisant la participation. Mais le pouvoir décisionnel reste entièrement dans les mains de l'autorité publique.

Il existe différents types de concertation[17]

- **la concertation de communication.** La concertation de communication a l'apparence de la participation mais elle n'en a pas le fondement. Les résultats importent peu. Il s'agit pour la collectivité de montrer qu'elle associe la population. Elle lui donne les moyens de s'exprimer, mais dans quel but ? Le plus souvent, les réponses ont peu d'effets sur la conduite des affaires publiques. Il s'agit d'abord, de faire passer des messages, promouvoir une politique sans avoir d'effets réels. C'est d'ailleurs, le type de participation le plus souvent utilisé.

- **la concertation légale.** La deuxième catégorie de concertation est celle qui est obligatoire. Grégoire Milot, directeur d'[État d'Esprit](#), précise que « L'enquête publique est cependant souvent critiquée, la principale limite est qu'elle appelle les citoyens à se prononcer sur la base d'un dossier souvent très technique et peu accessible ».

- **la concertation structurelle.** L'installation d'une concertation structurelle se caractérise par la mise en place d'une structure dédiée. C'est parfois obligatoire comme les conseils de quartiers pour les villes de plus de 80 000 habitants, c'est aussi de l'affichage comme la mise en place des « Conseils municipaux de jeunes » qui visent avant tout à associer et communiquer vers les collégiens. Revue de détails de ces structures qui pour durer et être efficace, doivent reposer sur des acteurs qui ont le temps et les compétences pour étudier et réagir aux projets étudiés. Ce qui n'est pas simple.

- **la concertation d'engagement.** Certains élus, certaines collectivités se caractérisent par un engagement fort dans la concertation et les procédures participatives. Mode de gestion de la ville, aménagement, concertation sur de grands sujets de politique générale... ces élus intègrent un dialogue participatif. Cet engagement se retrouve dans la mise en place des démarches que nous avons citées : Charte de la participation, structure interne dédiée, démarches participatives structurées, formation des agents...

- **la concertation de construction.** La concertation de construction repose sur la volonté d'un décideur public d'associer la population à la construction de son projet. Les raisons peuvent être variées : arbitrage entre des options divergentes au sein de l'équipe projet, volonté d'obtenir une validation par la population de son projet, souhait d'améliorer certains points, moyen de légitimer un choix... Les choix sont ouverts. La collectivité, l'opérateur public étudient plusieurs options. Cela est possible parce que financièrement ou politiquement les différentes options se valent. Il peut s'agir d'un référendum local. La réponse fonctionne alors comme un couperet : oui ou non le projet se fera. Mais cette concertation de construction peut permettre d'affiner un projet, d'améliorer des points ou de faire évoluer certains aspects du projet.

- **la concertation d'attente.** La concertation sert également... à ne pas prendre de décision. Les contraintes politiques, les raisons budgétaires, les doutes sur la finalité d'un projet peuvent reporter la réalisation d'un projet. Pourtant, l'annonce de son arrêt n'est pas à l'ordre du jour. Soit parce qu'il ne faut pas se déjuger par rapport à des annonces passées, soit parce que les financements manquent et que à défaut d'enterrer ou d'engager le projet... on concerte. Cette démarche se retrouve également

dans la politique nationale. Pour éviter les risques d'un « président hyperactif », la démarche participative est largement mise en avant. Cela permet à la fois d'éviter de prendre des décisions hâtives et inappropriées et de reporter des dépenses à des jours meilleurs.

Co-élaboration

Articles détaillés : [Budget participatif](#) et [Conférences de citoyens](#).

Cette forme de participation incarne un niveau élevé de démocratie participative dans la mesure où, comme à [Grigny](#) par exemple, le [budget participatif](#), fraction du budget général, relève de décisions prises collectivement.

Les [conférences de citoyens](#) représentent une autre forme de coélaboration. Si les instances décisionnaires ne suivent pas les conclusions de la conférence, elles sont tenues d'en fournir les justifications. Le principe des conférences de citoyens, fréquemment utilisées dans des pays comme le Danemark ou le Canada, permet de tester différents scénarios et de voir celui qui emporte l'adhésion des citoyens. Dans ce dispositif, une vingtaine de citoyens tiré au sort sont formés sur un thème donné et doivent répondre, après formation et débats avec des personnalités, à une question posée. L'objectif est de mesurer le plus finement possible la nécessité et l'acceptabilité d'une réforme et de dégager le socle consensuel le plus large possible pour l'avenir. Les Parlements de certains pays du Nord de l'Europe y ont ainsi fréquemment recours.

Peu de conférences de citoyens ont été organisées en France à l'échelle nationale : en 1998, l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques (OPECST) a organisé une conférence avec 15 citoyens sur les OGM ; en 2002, la Commission française du développement durable a organisé une conférence avec 16 citoyens sur les changements climatiques et la citoyenneté et en 2003 une conférence de 15 citoyens sur le devenir des boues domestiques a été organisée dans le cadre du débat national sur l'eau. De 2005 à 2009, le laboratoire GSK a organisé cinq conférences avec 20 citoyens sur des thèmes liés à la santé : l'évaluation des risques pour les médicaments, les progrès thérapeutiques, l'engagement du citoyen dans le système de santé, l'orientation dans le système de soins, l'hôpital. En 2012, l'Institut Montaigne a organisé une conférence avec 25 citoyens pour répondre aux questions « Quel système de santé voulons-nous ? Comment souhaitons-nous l'utiliser et le financer pour qu'il soit viable ? ».

En France, la loi du 7 juillet 2011 relative à la bioéthique a prévu que le [Comité consultatif national d'éthique](#) organise des [états généraux](#) « avant tout projet de réforme sur les problèmes éthiques et les questions de société soulevés par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé ». Ces états généraux doivent réunir des [conférences de citoyens](#) choisis de manière à représenter la société dans sa diversité.

Référendum national

Selon Thierry Méniessier, auteur de « Machiavel ou la politique du centaure »[\[18\]](#), le référendum national « ne crée pas les conditions d'une conversation civile durable et demeure pauvre du point de vue de la culture de participation »[\[19\]](#). En Uruguay, par exemple, les protestataires contre la pollution créée par les industries extractives et l'agriculture intensive rejettent la voie d'un référendum national. « Sur la base de l'expérience de plus de vingt ans cette voie (conduirait selon eux) à la désarticulation du mouvement, la volonté populaire étant influencée par ceux qui ont la capacité de faire une publicité millionnaire dans les grands médias »[\[20\]](#). En ce sens, le référendum se correspondrait plutôt d'un mécanisme de [démocratie directe](#) que de démocratie participative (voir notamment [initiative populaire](#)).

Les limites de la démocratie participative

La démocratie participative est conçue comme un remède possible à la crise de défiance qui touche la sphère politique. Il s'agit de recréer des liens entre la société civile et les institutions[\[21\]](#). Dans les faits il s'est souvent agi de pseudo consultations pour faire valider des décisions déjà prises[\[22\]](#). Selon

Bacque et Sintomer la plupart des tentatives de démocratie participative n'ont produit que des changements modestes dans les rapports de pouvoir et dans la distribution des ressources. Les institutions et les groupes dominants ont de bonnes capacités à évoluer pour que rien de substantiel ne change[23]. Enfin les classes défavorisées, déjà sous-représentées au Parlement, ne disposent souvent pas des moyens culturels de participer au processus délibératif[24], à l'exception notable des [conférences de citoyens](#) où le panel des profanes doit être représentatif de la population et où la formation indispensable leur est dispensée.

Analyse de la démocratie participative en fonctionnement

Selon Michel Koebel (*Le pouvoir local ou la démocratie improbable*), la démocratie participative se limiterait à une simple [consultation](#) du citoyen, l' élu conservant le pouvoir de décision effectif[25]·[26].

À partir d'analyses portant sur les instruments spécifiques de participation, Marion Paoletti (1997) [27] et Sandrine Rui (2004)[28] ont montré la façon dont les élus locaux pilotaient soigneusement les dispositifs nouveaux de participation. En France, par exemple, le [référendum local](#) n'était pas conçu comme un dispositif de démocratie directe, mais bien plutôt comme une consultation préalable orchestrée soigneusement par les maires, soucieux de tester les résistances à tel ou tel projet municipal[29]. En d'autres termes, la démocratie locale se vit comme l'affirmation d'un pouvoir des maires verrouillé qui prend l'allure d'un « présidentialisme municipal »[30]. Au-delà de l'analyse de la rhétorique de la proximité, faisant du local une cible stratégique des élus pour lutter contre le désintérêt grandissant des citoyens envers la politique, des données statistiques concernant le profil social des maires[31] semblent montrer que l'accès aux positions de pouvoir dans l'espace local (quand la taille de la commune augmente et que le poste occupé est plus important) est de plus en plus sélectif socialement. Concernant la délibération et la participation locale, de nombreux instruments consultatifs se sont développés ces dernières années, de la commission extra-municipale au conseil de quartier, en passant par les conseils d'enfants, de jeunes, d'étrangers ou d'anciens. Selon Michel Koebel, « en 2004, l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) » dénombrerait environ 1200 structures de ce type dans diverses collectivités »[32]. La multiplication de ces instruments traduit la mise en scène du bon vouloir de l' élu local toujours accessible, disponible et à l'écoute des intérêts de ses administrés. En l'occurrence, ces mécanismes excluent de manière redoutable tout partage de la décision sur des sujets sensibles. La démocratie participative est une formule convoitée, un label de communication qui révèle une réalité plus complexe : la démocratie locale est le miroir d'un pouvoir du maire de plus en plus fort. Le référendum local, unique procédure qui aurait pu quelque peu inquiéter ce pouvoir du maire, a été détourné de toute vertu décisionnelle. Si le référendum local a gagné ses lettres de noblesse grâce à la révision de la Constitution en mars 2003 et à la loi organique du 1^{er} août 2003, le décret d'application ne date que de mai 2005. Fin 2005, aucun référendum décisionnel n'avait été organisé[33]. Au-delà de la faiblesse structurelle de ces instruments de participation, Michel Koebel attire notre attention sur la difficile prise en compte de l'opposition municipale ainsi que sur le processus de quasi non délibération des Conseils. Plus de 34 ans après *Le Consensus ambigu*[34] de Marc Kesselman, le livre noir de la démocratie locale de Michel Koebel nous montre à quel degré les deux actes de décentralisation ont accru le pouvoir des élus locaux et leur mainmise sur l'espace public local. Il n'y a pas une quelconque mention du contexte européen de la démocratie locale, dans la mesure où une perspective comparative aurait eu le mérite de nuancer voire de confirmer l'affirmation de ce pouvoir du maire. In fine, les systèmes politiques locaux ont tendance à évoluer vers une forme de « bonapartisme-soft »[35] où les élus locaux développent une vision plébiscitaire de la démocratie. La participation locale sert alors de prétexte au renforcement de l'exécutif local : plus on crée des structures de participation, plus on monopolise l'espace public local et moins on délibère.

Enjeux

Dépasser les paradoxes du gouvernement représentatif

[Bernard Manin](#), dans son ouvrage *Principes du gouvernement représentatif* [36], met en lumière l'actuel paradoxe du gouvernement représentatif : « le rapport entre les représentants et les représentés est maintenant perçu comme démocratique, alors qu'il fut conçu en opposition avec la démocratie ». Athènes, Florence, Venise, Nouvelle Angleterre...l'Histoire est jalonnée d'expériences participatives qui n'ont eu que très peu d'échos dans la pensée politique moderne. B. Manin explique en effet qu'en mettant à bas la domination anglaise (pendant la Révolution Américaine) ou l'Ancien Régime (pendant la Révolution Française), les révolutionnaires n'avaient pas comme idéal l'auto-gouvernement du peuple mais l'aristocratie élective. Au nom du gouvernement des élites, les démarches politiques participatives (telles que le tirage au sort) vont être écartées au profit d'une [démocratie représentative](#) dont l'horizon s'est progressivement élargi au suffrage universel. La dualité de la [démocratie représentative](#) s'explique donc par son histoire : démocratique en ce que chaque citoyen peut faire valoir sa voix ; aristocratique en ce que « l'élection sélectionne nécessairement les élites » [36].

De nos jours, la démocratie participative, loin de s'opposer aux fondements de la représentation, se présente comme forme complémentaire de partage des décisions, conservant l'importance de l'élu mais associant plus largement et plus directement les citoyens à l'élaboration de l'intérêt général.

Reconnaître le pouvoir des « n'importe qui »

La démocratie participative donne au citoyen, à n'importe quel citoyen, une place centrale dans le processus démocratique. Sans remettre en cause le savoir politique des élus ni les connaissances des experts, cette nouvelle forme de partage du pouvoir nécessite en amont de sa réalisation la reconnaissance d'une expertise citoyenne légitime. C'est là, pour [Jacques Rancière](#), « la puissance subversive toujours neuve et toujours menacée de l'idée démocratique » [37] : l'établissement d'un pouvoir fondé ni sur la naissance, ni sur l'argent, ni sur le savoir. La reconnaissance du « pouvoir des n'importe qui », « pouvoir de ceux qui n'ont pas plus de titre à gouverner qu'à être gouvernés ». Le scandale démocratique c'est le scandale de la politique même, de l'égalité des hommes. Car il existe, au sein des démocraties, une peur latente de « l'individu démocratique », jugé tantôt irrationnel, tantôt calculateur et égoïste. Peur qui préfigure la prééminence de la légitimité des sachants, gouvernants ou experts, ainsi que la contestation de la légitimité populaire, stigmatisée comme « populiste » lorsqu'elle s'oppose à la logique élitiste dominante. Une vision sceptique du « savoir citoyen » prévaut encore aujourd'hui, dans des termes souvent voisins de ceux utilisés par [Joseph Schumpeter](#) en 1940 : « *Le citoyen typique tombe à un niveau inférieur de performance mentale dès qu'il entre dans le champ politique. Il argumente et analyse d'une façon qu'il reconnaîtrait immédiatement comme infantile dans la sphère de ses intérêts réels. Il redevient primitif. Sa pensée devient associative et affective* » [38]

À l'opposé de cette vision archaïque, [Yves Sintomer](#)[39] constate l'existence de plusieurs « savoirs » mobilisables par le citoyen. Le « savoir d'usage », par exemple, qui enrichit le savoir technique des experts comme l'écrivait [John Dewey](#) en 1927[40] : « C'est la personne qui porte la chaussure qui sait le mieux si elle fait mal et où elle fait mal, même si le cordonnier est l'expert qui est le meilleur juge pour savoir comment y remédier. [...] Une classe d'experts est inévitablement si éloignée de l'intérêt commun qu'elle devient nécessairement une classe avec des intérêts particuliers et un savoir privé – ce qui, sur des matières qui concernent la société, revient à un non-savoir ».

Lors des jurys d'assises, c'est une autre forme de savoir qui est reconnue au citoyen : le « bon sens », la capacité de bien juger, sans passion, en présence de problèmes qui ne peuvent être résolus par un raisonnement scientifique. Ce « bon sens », qui doit être rigoureusement distingué du « sens commun », correspond à la formation d'une opinion éclairée, sur la base d'une information suffisante, lors d'une délibération de qualité, et fonde en politique la notion même de démocratie : la reconnaissance pour tous les citoyens d'une égale dignité de principe.

Outils de la participation

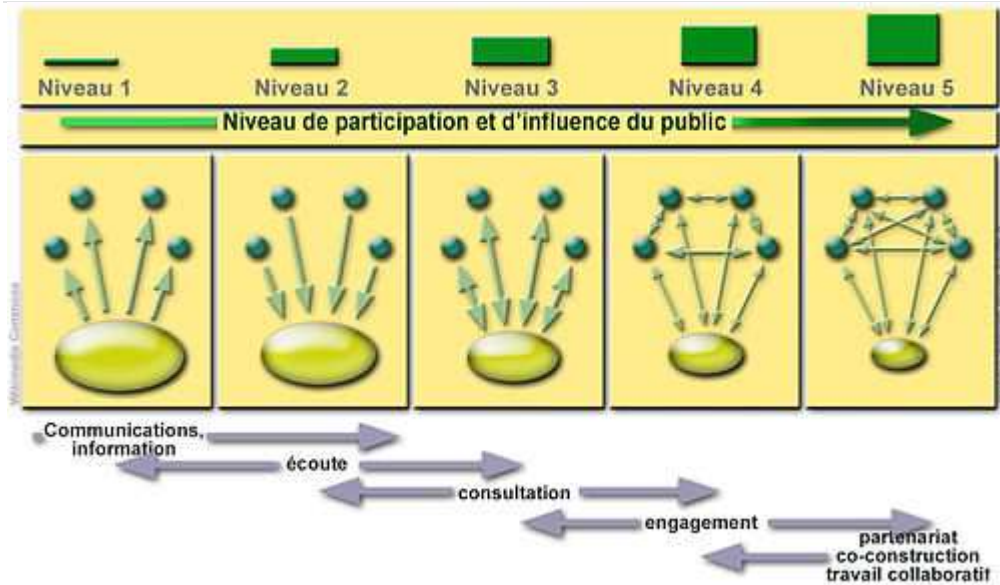


Schéma de principe, illustrant différents niveaux de « [participation](#) » du public (individus ou groupes, ici représentés par les petits ronds) à un projet porté par une collectivité ou autre [maître d'ouvrage](#) (ici représenté par la forme ovale)[41]. Les flèches représentent les [interactions](#). La dimension temporelle n'est pas représentée ; la participation peut être circonscrite dans le temps (temps de préparation et de réalisation d'une [enquête publique](#) par exemple) ou durable dans le temps (forum permanent, évaluation partagée permanente, etc.)

Depuis les [années 1970](#), les « démarches participatives » s'appuient, à travers le monde, sur des procédures novatrices ayant un impact concret sur l'action publique. En 1971, le [tirage au sort](#) est réintroduit en politique simultanément en Allemagne et aux États-Unis avec l'organisation de [jurys citoyens](#). En 1989, la ville de [Porto Alegre](#) (Brésil) élabore une expérience exemplaire de [budget participatif](#). À la fin des années 1980, les pays [scandinaves](#) mettent au point les premières [conférences de consensus](#)... Autant d'expériences utilisées au Canada, mais encore plutôt méconnues en France, pays qui a cependant instauré des processus de [consultation](#) (loi de 1976 sur l'[aménagement du territoire](#), loi Bouchardeau de 1983 « relative à la démocratisation des [enquêtes publiques](#) et à la protection de l'environnement », [référendum local](#)), puis de [concertation](#) et de [débat public](#) ([loi Barnier](#) de 1995 « relative au renforcement de la protection de l'environnement » et instituant la [Commission nationale du débat public](#) et loi [Vaillant](#) de 2002 sur la démocratie de proximité, instaurant, entre autres, les [conseils de quartier](#) [42], [Grenelle de l'environnement](#) (2007), etc.. Dans le domaine la culture, il faut souligner le travail fait par l'[Agenda 21 de la culture](#), document de référence des gouvernements locaux en matière d'élaboration de politiques culturelles, dont l'un des principes est la démocratie participative. L'[Open data](#) et les nouveaux outils de [travail collaboratif](#) ouvrent des portes nouvelles en matière de coélaboration et de [communauté apprenante](#).

Jury citoyen

Le 22 octobre 2006, [Ségolène Royal](#) déclare, lors d'une intervention à la Sorbonne « qu'il faudra clarifier la façon dont les élus pourront rendre compte, à intervalles réguliers, à des Jurys Citoyens tirés au sort ». En novembre 2002, à l'Assemblée Nationale, et en 2004, pour son projet régional, elle avait déjà prôné la création de Jurys Citoyens. Méconnaissant les expériences déjà menées à l'étranger, les médias et responsables politiques français dénoncent une nouvelle forme de « populisme » et un assassinat de la démocratie représentative (voir le florilège des réactions dans l'ouvrage d'[Yves Sintomer](#), *Le Pouvoir au peuple*[43]).

De nombreux Jurys Citoyens s'étaient pourtant déjà déroulés depuis les années 1970 dans différents pays du monde. À Wuppertal (Allemagne), où le professeur Peter Dienel avait créé, dès le milieu des années 1970, les premières « Planungszelle » (cellules de planification). En Espagne, dès 1992 à

Idiazabal, Pays basque (voir les travaux de Joan Fonte [Citizen juries and political parties: the Spanish experience](#) et d'Ismael Blanco [Les jurys citoyens en Espagne : vers un nouveau modèle de démocratie](#). À Berlin où, depuis 2001, des Bürgerforum avaient été organisés dans 17 quartiers de Berlin pour attribuer à des projets locaux une enveloppe de 500 000 euros par quartier. Ils étaient constitués pour majorité d'habitants tirés au sort (quelle que soit leur nationalité) auxquels se joignent des représentants d'associations locales. Le nombre de jurés y était fixé à un pour mille habitants.

Loin des « tribunaux populaires » fantasmés en 2006, les Jury Citoyens sont plus généralement organisés en l'amont des décisions (préconisations), selon le modèle des *Planungszelle*, ou en aval de celles-ci (évaluation). Un Jury Citoyen est un groupe de vingt-cinq personnes tirées au sort sur les listes électorales et mobilisées pendant plusieurs jours pour formuler -à l'aide d'un apport de formation et d'informations de la part d'experts- une série de recommandations concernant un problème de politique publique.

Ainsi, les 25-26 avril et 16-17 mai 2008 s'est réuni à la Maison de la [Région Poitou-Charentes](#) un [premier Jury Citoyen](#) composé d'habitants tirés au sort et chargé d'évaluer les actions initiées par la Région depuis 2004 pour lutter contre le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre. Il a rassemblé 26 personnes représentatives de la diversité territoriale, générationnelle, professionnelle et sociale de la population picto-charentaise, de parcours et de points de vue variés. Le 23 juin 2008, ce Jury a remis au Conseil Régional réuni en séance plénière l'[Avis](#) qu'il a élaboré au cours de ces 4 journées d'auditions et de délibération. Le 23 juin 2009, comme elle s'y était engagée, la Région Poitou-Charentes a indiqué, point par point et publiquement, [les suites données aux propositions du Jury Citoyen](#).

La région des [Pays de la Loire](#) présidée par [Jacques Auxiette](#) a mis en place en 2008, un panel citoyen dans le cadre de son agenda 21.

Budget participatif

En 1988, le [Parti des travailleurs](#) (PT) gagne les élections municipales de [Porto Alegre](#), ville brésilienne d'un million et demi d'habitants. Dans un contexte financier et politique difficile, la nouvelle municipalité va alors inventer, à partir de 1989, une nouvelle façon de déterminer les priorités budgétaires en associant les citoyens à leur définition : c'est le budget participatif. Les habitants sont invités à se réunir par quartier pour définir ce qu'ils considèrent comme les projets prioritaires à financer puis élisent des délégués qui siègent au Conseil du Budget Participatif (réuni une fois par mois) pour finaliser la synthèse des propositions et négocier avec l'administration municipale. L'expérience est un succès et les classes populaires se mobilisent pour faire valoir leurs voix. La participation s'accroît d'année en année et de nombreuses municipalités brésiliennes puis latino-américaines s'en inspirent. Le Budget Participatif modèle « Porto Alegre » est un instrument de redistribution ainsi que, dans le contexte latino-américain, de lutte contre le clientélisme et la corruption.

À partir des années 2000, on assiste à ce qu'Yves Sintomer appelle « le retour des caravelles »^[44] : l'Europe s'inspire elle aussi de ce nouvel outil de participation venu d'outre-Atlantique. Portugal, Pays-Bas, Espagne, Italie, Allemagne, Finlande, Grande-Bretagne, Pologne, France...des collectivités de toute l'Europe adaptent la méthode à leur contexte institutionnel afin d'assurer une meilleure dépense des recettes fiscales et d'accompagner la modernisation des services publics.

En janvier 2005, la [Région Poitou-Charentes](#) crée le [Budget Participatif des Lycées](#) dans un domaine qui constitue le « cœur de métier » historique des collectivités régionales. Une première en France. Il concerne la totalité des 93 établissements publics de Poitou-Charentes et, depuis 2008, a été étendu, à leur demande et sous une forme adaptée, aux établissements privés sous contrat et aux maisons familiales et rurales. Tous les lycéens, les personnels (enseignants et non enseignants) et les parents d'élèves sont conviés dans chaque établissement à débattre des projets qu'ils jugent prioritaires pour « mieux vivre et travailler au lycée ». Au terme d'un processus de délibération, les participants votent et définissent quels sont les projets prioritaires pour leur établissement. L'enveloppe globale affectée chaque année est de 10 millions d'euros.

La ville de [Grigny](#) (Rhône) a mis en place un budget participatif depuis 2004. Le 19 novembre 2009, 113 propositions ont été étudiées pendant près de 5 heures[45].

Depuis 2010, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de la [Ville de Montréal](#) au Québec, met à la disposition des contribuables un simulateur budgétaire permettant de se prononcer sur les priorités budgétaires de l'arrondissement [46].

En 2014, la maire [Anne Hidalgo](#) a mis en place à Paris un budget participatif ; celui-ci représente 5 % du budget d'investissement de la ville ; plus de 40 000 Parisiens y ont participé.

Sondage délibératif

Le sondage délibératif est l'adaptation du modèle démocratique des *Town Meetings* de la Nouvelle-Angleterre (où le peuple s'assemblait en un même lieu pour discuter et décider sur des questions relatives à la communauté) à l'échelle de l'État-Nation. Dans la mesure où la qualité de la délibération diminue avec le nombre de participants, cette méthode élaborée et déposée par les professeurs américains James S. Fishkin et Bob Luskin consiste à concilier la technique des sondages avec la délibération.

« Il s'agit de constituer aléatoirement un échantillon national représentatif de l'électorat, puis de le réunir en un seul et même lieu. Les individus composant cet échantillon sont ensuite abondamment informés sur le problème en débat. Il est important que cette information soit objective et équilibrée, de même qu'elle doit comprendre des phases intensives de discussion en face à face, par petits groupes, lesquels fourniront les questions soumises au débat contradictoire d'experts et de politiques. Finalement, une telle enquête prend la forme d'une consultation publique qui satisfait deux valeurs démocratiques fondamentales, la représentativité et la délibération des assemblées. »[47]

La participation des médias et surtout de la télévision à la couverture de l'événement apportent par ailleurs une dimension particulière au sondage délibératif : le public et les décideurs sont engagés dans un processus qui offre transparence et visibilité, sa portée est accrue à l'égard du grand public, et les participants se voient responsabilisés et impliqués.

La méthode du sondage délibératif a été utilisée à de nombreuses reprises dans différents pays.

- Au Danemark, un sondage délibératif a eu lieu en 2000 avant le référendum national sur l'adoption de l'euro, les événements étant retransmis par la télévision nationale.
- En Australie, le gouvernement y a eu recours pour éclairer les débats préalables au référendum sur la réconciliation avec les Aborigènes (2001). Les événements ont été diffusés par la télévision publique.
- Aux États-Unis, la méthode sert à éclairer des débats locaux et nationaux. Des collectivités locales et des entreprises de service public l'utilisent pour l'amélioration des politiques publiques.
- En Grande-Bretagne, 5 sondages délibératifs ont été menés, sous l'égide de la chaîne de télévision Channel 4.

Démocratie participative et Internet

Le développement de l'[internet](#) offre une possibilité de développement pour les outils de la participation : budgets participatifs en ligne (comme dans la ville [Belo Horizonte](#), Brésil), assemblées participatives électroniques (telles que [le projet Ideal-EU](#), première assemblée participative électronique européenne, réalisé entre les Régions [Poitou-Charentes](#), [Catalogne](#) et [Toscane](#)) et l'e-participation législative (comme en [Estonie](#)). Un site internet de démocratie participative appelé [Democrateek.fr](#) a également été récemment créé : son programme politique a pour vocation d'être diffusé aux candidats de la présidentielle de 2012. Toutefois, ces nouvelles technologies ne sont que des outils, qu'il ne s'agit pas de fétichiser : elles sont propices à la constitution de communautés élargies puisque « *déterritorialisées* », mais ne remplacent pas la qualité d'une délibération en face à face. La « démocratie électronique » ne doit pas pencher du côté de la [privatisation](#) généralisée ou du

rétrécissement de la sphère politique. Quelques initiatives d'habitants, comme celle du Comité de quartier de l'Hommelet qui créé <http://LeBlog2Roubaix.com> pour contribuer dans le débat local. [Barack Obama](#), président des États-Unis depuis 2008, a saisi cette occasion en créant les conditions, durant sa campagne, d'une « e-mobilisation » puis, une fois élu, d'un e-gouvernement participatif. Durant la campagne présidentielle américaine, son équipe a mené à une échelle inédite l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour optimiser la complémentarité des mobilisations en ligne et hors ligne. Internet (avec notamment my.barackobama.com) a été un outil efficace d'information en temps réel, de contact entre les militants et leur candidat mais aussi des militants entre eux et de quadrillage dynamique du terrain. Une performance organisationnelle qui s'inscrit également dans une culture plus participative. Par la suite, la [Maison-Blanche](#) a fait du web un vecteur de transparence de l'action publique : sur recovery.gov, les contribuables américains peuvent désormais suivre l'affectation des dépenses publiques fédérales (« your money at work »). De change.gov (durant la période de transition avant l'investiture) à healthreform.gov, l'objectif est de donner aux citoyens le pouvoir de diagnostiquer, de proposer, de peser dans les décisions qui les concernent et d'en suivre l'application. C'est aussi, en particulier dans le domaine de la [santé](#), un instrument de rapport de force citoyen contre les [lobbies](#).

Conseils d'enfants et de jeunes

Alliant éducation à la citoyenneté et possibilité pour des habitants, souvent mineurs, de donner leur avis sur la décision publique, il existe sous la forme actuelle depuis 1979 des conseils d'enfants et ou de jeunes mis en place par des collectivités territoriales. Dans les faits, ils ont des noms extrêmement variés : Conseils Municipaux d'Enfants (CME) ou de Jeunes (CMJ), Conseils Locaux de Jeunes (CLJ), Conseils Communaux d'Enfants (CCE), ou de jeunes (CCJ) mais aussi Forum des Jeunes etc. Tous ces conseils ont néanmoins des formes différentes car, sans obligation, ils restent du ressort de la volonté politique des élus et d'une construction adaptée au territoire. Ce sont souvent des assemblées d'enfants ou de jeunes élus par leurs pairs dans le cadre scolaire qui travaillent ensuite dans un cadre communal. Depuis le milieu des années 1990 apparaissent à leurs côtés, souvent pour des jeunes plus âgés, des conseils basés sur le volontariat des jeunes. Au départ lancé dans les communes, ces conseils se sont développés dans les Conseils Généraux (CGJ), les Conseils Régionaux (CRJ) et les Intercommunalités. On en trouve sur l'ensemble du territoire national en milieu urbain, rural ainsi qu'outremer et dans des collectivités de toutes les couleurs politiques. D'après l'Anacej (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes) qui les fédère, il en existerait autour de 1800 sur le territoire français en 2009.

Origines des conseils de jeunes

Les premières formes de conseils de jeunes datent des années 1960. Pendant la période allant de 1963 à 1967, des dizaines d'expériences se mettent en place en France, le plus souvent à l'initiative de jeunes lycéens ou étudiants, mais en collaboration ou pas avec les municipalités correspondantes. Ces expériences ont été relatées à l'époque dans la presse et à la télévision. Un premier « congrès national des conseils de jeunes » s'est déroulé à Paris le 8 janvier 1967 en présence de dix délégations de conseils de jeunes de France et de plusieurs bureaux provisoires. Une association nationale (le « conseil national de la jeunesse ») se serait constituée en décembre 1965 à Sedan, qui a produit un journal (France-Jeunes) en avril 1966. Par ailleurs, l'idée des conseils municipaux de jeunes date de 1944 où André Basdevant, dans un rapport pour le gouvernement provisoire d'Alger, préconisait la généralisation de telles structures communales dans toute la France. Sans suite. Ces éléments peuvent être retrouvés de manière plus complète dans la thèse de doctorat de Michel Koebel[48].

Rapports entre conseils de jeunes et démocratie participative

Une partie importante des conseils d'enfants et de jeunes en France fonctionnent sur le principe de la représentation par l'élection. Ils sont de ce fait une forme particulière de démocratie participative qui emprunte des éléments de la démocratie représentative.

Conduite de réunion

Les réunions d'information, de réflexion ou de prises de décision peuvent bénéficier de méthodes simples favorisant la participation. Certaines ONG se sont fait leur propre référentiel, qu'elles partagent[49].

Sources

- [Démocratie participative en Poitou-Charentes](#)
- [Site de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes](#)
- [Thèse de doctorat en ligne : Koebel M., Le recours à la jeunesse dans l'espace politique local. Les conseils de jeunes en Alsace, Strasbourg, 1997](#)

Voir aussi

- Le site collaboratif [Participation et démocratie](#) a été initié en 2010 par le Groupement d'Intérêt Scientifique "Participation du public, décision, démocratie participative". Il agrège les chercheurs travaillant en sciences humaines et sociales sur cette thématique. Régulièrement actualisé, ce site recense les événements liés à ce champ de recherche, ainsi que de nombreux travaux disponibles en ligne.
- L'[Institut de la Concertation](#), créé en 2008, est un réseau national de professionnels de la concertation et de la participation - praticiens et chercheurs - travaillant dans différents domaines : environnement, urbanisme, sciences et techniques, etc.
- L'association [Pour une démocratie participative](#) permet d'organiser des débats participatifs afin d'initier la création de comités permanents démocratiques et participatifs de citoyens au niveau local, de mettre en commun des moyens humains et matériels nécessaires à sa réalisation, de promouvoir l'expression citoyenne et l'économie solidaire.
- Le Carnet de recherche [Portée de la concertation](#), dirigé par Jean-Michel Fourniau et qui fait régulièrement état de travaux ou de séminaires relatifs à la démocratie participative.

Articles connexes

- [Démocratie](#)
- [Démocratie locale](#)
- [Comité de quartier](#)
- [Démocratie directe](#)
- [Intelligence sociale](#)
- [Jury citoyen](#)
- [Participation](#)
- [Concertation](#)
- [La théorie des singes](#)
- [Cyberdémocratie](#)
- [Stochocratie](#)
- [Antipartisme](#)
- [Ville participative](#)
- [État d'Esprit](#)

Bibliographie

- Jean Laliberté, «Réinventer la démocratie: pour une démocratie participative sans partis politiques et sans élections», Septentrion, Québec, 2011
- Georges Ferreboeuf, “Participation citoyenne et ville”, L'Harmattan, 2011.
- [Jean-François Chantaraud](#), [L'état social de la France](#), Édition des Journaux officiels, 2010.
- [Bernard Manin](#), [Principes du gouvernement représentatif](#) (1^{re} éd. 1995) [[détail des éditions](#)] ([présentation en ligne](#)).
- Tarso Genro & Ubiratan De Suza, *Quand les habitants gèrent vraiment leur ville. Le Budget Participatif : l'expérience de Porto Alegre au Brésil*, éd. Charles Léopold Mayer, 1998
- Marion Gret et Yves Sintomer, *Porto Alegre : l'espoir d'une autre démocratie*, La Découverte, 2002
- Yves Sintomer, *Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, La Découverte, Paris, 2007 [Note de lecture](#).
- Yves Sintomer, *Les Budgets participatifs en Europe. Des services publics au service du public* (en coll. avec C. Herzberg et A. Röcke), La Découverte, Paris, 2008
- Yves Sintomer, *Gestion de proximité et démocratie participative : les nouveaux paradigmes de l'action publique ?* (en coll. avec M.H. Bacqué et H. Rey), La Découverte, coll. Recherches, Paris, 2005
- Jean Pierre Gaudin, *La démocratie participative*, Armand Colin, Paris, 2007
- Loïc Blondiaux, *Le Nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, La République des idées, Seuil, 2008, [Note de lecture](#).
- Loïc Blondiaux, « Le profane comme concept et comme fiction politique » in T. Fromentin et S. Wojcik (dirs.), *Le profane en politique. Compétences et engagements du citoyen*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- Loïc Blondiaux, *L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes* [lire en ligne](#)
- Michel Koebel, « Les travers de la démocratie participative » in *Sciences Humaines, Les Grands Dossiers* n° 6, 2007 (p. 30-34). [lire en ligne](#)
- Michel Koebel, *Le pouvoir local ou la démocratie improbable*, Bellecombe-en-Bauges, Les éditions du Croquant, 2006.
- Joan Fonte, [Citizen Juries and political parties : the spanish experience](#), 2007, intervention dans le cadre des 3èmes [Rencontres Europe-Amériques sur la démocratie participative](#)
- James S. Fishkin, '[Vers une démocratie délibérative : l'expérimentation d'un idéal](#)', 2001.
- Thomas Fromentin et Stéphanie Wojcik (dir.) *Le profane en politique. Compétence et engagements du citoyen*. L'Harmattan, 2008 [Note de lecture](#).
- [Michel Callon](#), [Pierre Lascoumes](#), [Yannick Barthe](#), [Agir dans un monde incertain](#), Seuil, 2002 (pour une description des procédures relevant de la démocratie participative).
- Antoine Bevort, *Pour une démocratie participative*, Presses de Sciences Po, 2002
- Pierre Calame, *La Démocratie en miettes. Pour une révolution de la gouvernance*, éd. Charles Léopold Mayer, Descartes&cie, 2003
- Pierre Zémor, *Pour un meilleur débat public*, Presses de Sciences Po, 2003
- Giovanni Allegretti, Carsten Herzberg, *Participatory budgets in Europe*, TNI Briefing Series, n° 5, 2004 [PDF] [lire en ligne](#)
- Jean-Jacques Degrange, *Construisons une Démocratie Participative*, Alotime Éditions, 2006.
- Michel Falise, *La démocratie participative. Promesses et ambiguïtés*, 2003 [lire en ligne](#)
- Anne Dhoquois et Marc Hatzfeld, *Petites fabriques de la démocratie. Participer : idées, démarches, actions*, Autrement, Paris, 2007.
- Romain Felli, *Développement durable et participation: la démocratie introuvable*, revue *Belgeo*, 2005 [PDF] [lire en ligne](#)
- [Jean-Pierre Gaudin](#), *La démocratie participative*, Armand Colin, 2007 [compte rendu à lire en ligne](#)
- Christophe Premat, *Malentendus sur la démocratie participative*, Revue *Sens Public* [lire en ligne](#)

- [Jean-Joseph Régent](#) (coord.), *Démocratie à la nantaise*, L'Harmattan, 2002
- Martine Revel, Cécile Blatrix, Loïc Blondiaux, Jean-Michel Fourniau, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*(en collaboration), Paris, La Découverte, 2007 [Note de lecture](#).
- Denys Lamarzelle, *Stratégie et démocratie territoriales*, Éditions du Papyrus, 2001.
- René Balme, Serge Rivron, *La Démocratie participative, la participation au concret*, La passe du vent, 2009
- [Pierre Rosanvallon](#), *la légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*. Seuil, 2008 [Note de lecture](#)
- Fabrice Wolff, *Qu'est-ce que la démocratie directe*, Éditions anti-sociale, 2010, [ISBN 978-2-9521094-3-7](#)
- Espace Environnement, (9/10/2011). *Participation citoyenne en urbanisme et Patrimoine*, [En ligne]. <http://www.particip-up.org/index.html>
- Revue québécoise *Télescope* / N°spécial dédié à la *participation citoyenne* : [La participation citoyenne](#), volume 17, numéro 1, hiver 2011 (PDF, 250 pages)
- Liam Fauchard et Philippe Mocellin, *Démocratie participative : progrès ou illusions ?*, L'Harmattan, 2012
- Jacques Sapir, *Quelle économie pour le XXI^e siècle ?*, Odile Jacob, 2005
- Pierre Rosanvallon (Préface de), *Refaire société*, Seuil, 2011
- Delphine Dulong, *Sociologie des institutions politiques*, La Découverte, 2012
- Grégoire Milot, [Construire une ville participative](#), Territorial Editions, 2013
- Grégoire Milot, *Le diagnostic national de la concertation publique*, éditions État d'Esprit, 2005

Notes et références

1. ↑ Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yannick Barthe, *Agir dans un monde incertain*, Seuil, 2002
2. ↑ John Dewey, *Le Public et ses problèmes*, Paris, Publication de l'université de Pau/Farrago, 2003.
3. ↑ Fauchard, p. 17
4. ↑ Sapir, p. 247
5. ↑ Rosanvallon, p. 80
6. ↑ Rosanvallon, p. 88
7. ↑ Fauchard, p. 143
8. ↑ Fauchard, p. 135
9. ↑ Alter Eco, n° 259, p. 68
10. ↑ Dulong, p. 4
11. ↑ Fauchard, p. 245
12. ↑ Fauchard, p. 138 et 139
13. ↑ Dominique Bourg et Kerry Whiteside, « Pour une démocratie écologique », 1^{er} septembre 2009, [lire en ligne](#)
14. ↑ Jürgen Habermas, *Droit et Démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1997.
15. ↑ Fauchard, p. 101-102
16. ↑ Fauchard, p. 155
17. ↑ Grégoire Milot, *Construire une ville participative en 10 questions*, éditions Territorial, 2012 (ch. 3, Quel type de concertation faut-il engager ?)
18. ↑ Éditions Hermann, 2010
19. ↑ Le Monde du 19 juin 2010
20. ↑ <http://www.fame2012.org/fr/2013/06/05/uruguay-mouvement-contre-leextractivisme/>
21. ↑ Fauchard, p. 107
22. ↑ Fauchard, p. 154
23. ↑ Fauchard, p. 270
24. ↑ Fauchard, p. 103
25. ↑ [Extrait de *Le pouvoir local ou la démocratie improbable*](#) Michel Koebel

26. ↑ [Le Pouvoir local ou la Démocratie improbable sur le site de l'éditeur, atheles.org](#)
27. ↑ Marion Paoletti, 1997, *La démocratie locale et le référendum*, Paris, éditions L'Harmattan.
28. ↑ Sandrine Rui, 2004, *La démocratie en débat : les citoyens face à l'action publique*, Paris, éditions Armand Colin.
29. ↑ Marion Paoletti, *op. cit.*, p. 234-235.
30. ↑ Claude Sorbets, 1983, « Est-il légitime de parler d'un présidentialisme municipal ? », dans *Pouvoirs*, n° 24.
31. ↑ Michel Koebel (2006), *op. cit.*, p. 15-35.
32. ↑ Michel Koebel (2006), *op. cit.*, p. 86.
33. ↑ Michel Koebel, 2006, p. 101.
34. ↑ Marc Kesselman, 1972, *Le Consensus ambigu : études sur le gouvernement local*, Paris, éditions Cujas.
35. ↑ Domenico Losurdo, 2003, *Démocratie ou bonapartisme, triomphe et décadence du suffrage universel*, Traduit de l'italien par Jean-Michel GOUX, Paris, éditions Le Temps des cerises, 2003, p. 91.
36. ↑ [a](#) et [b](#) Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Flammarion, Paris, 1996
37. ↑ Jacques Rancière, *La Haine de la démocratie*, La Fabrique, 2005
38. ↑ Joseph Schumpeter, *Capitalism, Socialism and Democracy*, Londres/New York, Harper & Row, 1946.
39. ↑ Yves Sintomer, *Du savoir d'usage au métier de citoyen ?*, in *Raisons Politiques*, Presses de Sciences Po, 03/2008
40. ↑ John Dewey, *Le Public et ses problèmes*, 1927
41. ↑ Schéma inspiré d'un graphique produit par [Santé Canada](#) et repris par le guide français (2011) de l'IRSN, [Gestion des sites potentiellement pollués par des substances radioactives](#), 2011, téléchargeable en PDF, 122 pages
42. ↑ - [Blog du Comité de quartier de l'Hommelet \(Roubaix\)](#) acteur de la démocratie participative locale.
43. ↑ Yves Sintomer, *Le pouvoir au peuple*, La Découverte, 2007
44. ↑ Yves Sintomer, Carsten Herzberg, Anja Röcke, *Les budgets participatifs en Europe. Des services publics au service du public*, La Découverte, 2008
45. ↑ [Le budget participatif 2010 à Grigny](#)
46. ↑ [Le simulateur budgétaire du Plateau-Mont-Royal](#)
47. ↑ James S. Fishkin, *Vers une démocratie délibérative : l'expérimentation d'un idéal*
48. ↑ KOEBEL, M., *Le recours à la jeunesse dans l'espace politique local. Les conseils de jeunes en Alsace*, thèse de doctorat, Université de Strasbourg, 2007 (Tome 1, p. 26-54)
49. ↑ [Fiches-conseil du réseau école et nature](#)
 - [Portail de la politique](#)